N° 9 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 9 Janvier 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

LEUR PLAN

Les unifiés sont présentement en train de faire la preuve qu'il leur est beaucoup plus facile de tracer un plan de bataille en vue des prochaines élections que d'édifier celui de la cité future. Grâce aux articles de leurs chefs, aux décisions de leurs militants, le plaisir nous est donné d'en admirer d'ores et déjà les lignes essentielles. Je n'apprendrai rien à personne en disant que malgré les précautions oratoires et les habiletés de procédure, il apparaît nettement que les radicaux et la radicalisme seront comme toujours les victimes désignées de l'unification socialiste.

Bien entendu, on ne l'avoue pas, mais qu'on lise M. Jeurès, M. Compère-Morel ou M. Gustave Hervé, mais qu'on prenne connaissance de la motion votée par la Fédération du Var, motion qui a des chances d'être adoptée par le prochain Congrès national du parti unifié, et aucun doute ne peut subsister. En déclarant qu'ils combattront tous les candidats qui se refuseront à démolir la loi de trois ans et à ouvrir les frontières à l'envahisseur, les collectivistes avouant du même coup que les radicaux sont leurs ennemis puisque la plupart, mûs par un patriotisme élevé, ont voté la loi militaire.

Le cabinet de M. Doumergue a pris l'engagement solennel d'appliquer loyalement la loi de trois ans. Du ceci, M. Jaurès n'est pas satisfait. Il ne peut pas l'être. Il ne pourrait pas l'être même s'il l'était car il a derrière lui toute une troupe d'anarchistes et de sans-patrie qui ne lui permettraient pas d'être plus patriote qu'eux. Aussi, l'enthousiasme qu'il affichait pour le ministère descend au-dessous de zéro et en termes véhéments, il s'étonne chaque jour un peu plus de ce que M. Doumergue n'ait pas encore réalisé le programme de Pau. M. Jaurès sait bien qu'un gouvernement qui affaiblirait la puissance défensive et offensive de la France et qui décréterait des mesures fiscales egressives serait bientôt balayé en même temps d'ailleurs que le parti dont il est issu. Mais c'est précisément ces que M. Jaurès voudrait, car il pense que dans l'eau trouble de la tourmente, le socialisme pourrait pêcher des électeurs et par conséquent des élus. Aussi, écoutez M. Jeurès. Connaissant la psychologie de certains radicaux à qui un sot amour-propre fait craindre consiemment de n'être point « assez avancés », il les raille, les accable de ses moqueries et de ses sarcasmes. « Est-ce que les radicaux-socialistes, s'écrie-t-il, vont se laisser prendre plus longiemps à ce piège grossier ? Est-ce que leur gouvernement ve les envoyer au combat dans ces conditions ridicules et meurtrières ? » Et comme M. Jaurès sait qu'aucun gouvernement ne peut souscrire à ses conditions, comme il sait que M. Caillaux lui-même devra faire un emprunt de 1.800 millions et abandonner la déclaration contrôlée, M. Jaurès se réserve de se tourner ensuite vers les radicaux et ds leur dire : « Vous voyez, vous êtes trahis par ceux-là en qui vous avez mis toute votre confiance. Votre parti n'a plus ni assez de surface ni assez de forces pour soutenir votre idéal. Venez donc au socialisme ! »

Retourner contre le radicalisme un certain nombre da radiceux trop enclins à s'endormir dans la cadence des périodes et le ronronnement des formules, vider le radicalisme de ce qu'il y a en lui de patriotisme et ds raison, puis après avoir préparé sa décomposition, s'emparer de son héritage, tel est le plan des collectivistes. ...Nous avons l'honneur d'informer ces derniers que pour notre part, nous n'avons pas envie de nous laisser faire...

MARTIN-MAMY.

AU JOUR LE JOUR

PROPOS DE SAVERNE ET D'AILLEURS

Il en tient depuis deux jours au procès de Strasbourg des propos particulièrement graves, mais dont la gravité ne dépasse pas celle de certaines paroles prononcées à Saverne.

Voici le dernier en date — dont une dépêche de Strasbourg certifie l'authenticité — et qu'on doit à M. Médicus, conseiller supérieur de justice militaire, qui présidera samedi prochain le procès en appel du lieutenant von Forstner :

— Jeudi prochain, le colonel von Reutter sera acquitté et, samedi prochain, je ferai acquitter le lieutenant von Forstner.

Que les juges de cette qui siègent à Strasbourg y prennent garde : s'ils répondaient par un acquittement à la demande en sept jours de prison contre le colonel et en trois jours de prison contre le lieutenant Schadt formulée par le procureur ; si les juges d'appel, de leur côté, acquittaient le lieutenant von Forstner, leur jugement pourrait être considéré par le peuple alsacien-lorrain et par le peuple allemand tout entier comme un défi.

Il n'y a pas à en douter — et il suffirait si l'on avait quelque doute de la lecture des journaux allemands de toute opinion pour s'en libérer — les incidents de Saverne ont marqué pour l'empire et pour le gouvernement le début d'une crise grave. A quelles extrémités se résoudra-t-on si l'on acquitte les officiers provocateurs ou quelles mesures prendra le gouvernement ?

Quelle attitude surtout observera l'empereur trop averti pour ne pas savoir toute la gravité de cette crise, de l'empereur qui veut, ainsi que nous le disions l'autre jour, « que le Droit reste le Droit ? »

Qu'il y ait eu provocation de la part des officiers et du colonel von Reutter, qui peut la nier, après la déposition du commissaire de police d'empire Muller, et celle des témoins alsaciens, des « wackes » à l'avance destinés à « le cuve aux Pandours ?

On a brutalisé odieusement des passants : « parce qu'ils riaient », dit un soldat ; « parce qu'ils souriaient », dit un autre ; « parce qu'ils étaient là, bouche bée », affirme un troisième.

Rester « bouche bée » en territoire allemand quand passe un officier est un crime que des coups de botte et des coups de sabre sont insuffisants à punir. Il faut pour le moins mitrailler qui s'en rend coupable.

Car voici un propos autrement suggestif et autrement grave. Il est sorti de la bouche du colonel von Reutter, et c'est M. Muller, commissaire de police allemand, qui l'a entendu et l'a répété sous serment à l'audience : « C'est moi qui commande ici, dit le colonel aux fonctionnaires civils, et ce serait un bonheur si le sang coulait dans les rues » Ayant ainsi parlé, le colonel fit charger fusils et mitrailleuses.

Le jugement du Tribunal de Strasbourg se sera rendu qu'il demain samedi, « On suppose, ajoute-t-on, que le Tribunal veut prendre connaissance de l'avis des autorités supérieures militaires de Berlin ».

Puisqu'ayant de juger, ces magistrats ont besoin de l'avis d'un tiers, peut-être montreraient-ils quelque sagesse en consultant l'empereur lui-même, qui doit être d'ores et déjà fixé sur l'accueil que la population réserverait à la médecine que lui veut faire avaler M. le conseiller supérieur de justice militaire.

CH. DE LA RUE.

Concours de Mots

ORGANISÉ PAR

Le « Progrès du Nord »

doté de

50.000 Francs de Prix

AUJOURD'HUI :

Lisez le 69e Feuilleton

Reconstituez le 69e mot

Découpez le 69e bon

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat, à l'exception de MM. Renoult, Fernand David, Viviani, Malvy et Raynaud, absents de Paris, se sont réunis hier à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

LE BUDGET DE 1914

Le ministre des finances a fait connaître qu'il indiquerait dans le prochain conseil les conditions d'équilibre du budget de 1914 et qu'il soumettrait au gouvernement divers projets de lois tant en manière de fiscalité que de contrôle des dépenses publiques.

LES CASERNEMENTS DANS L'EST

M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a rendu compte de ses voyages dans l'Est et des constatations qu'il a faites au point de vue des casernements, des logements d'officiers ou de sous-officiers et des camps d'instruction.

PROCHAINS CONSEILS

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil lundi et mardi prochains pour l'examen des projets financiers et du programme de la guerre.

DANS LES CRYPTES DE L'INCONNU

On a fait battre à Lille le cœur de Clément Montvoisin

décapité à Dunkerque le 25 décembre...

Le docteur Pozzi présentait le mois dernier, à l'Académie des Sciences, un mémoire sur les expériences troublantes du docteur Carrel, qui a réussi à faire revivre, dans son laboratoire de New-York, des cœurs d'animaux.

Des expériences analogues avaient été tentées en France sur des cœurs de chiens, dont on avait réussi à prolonger les battements, en y laissant passer une circulation artificielle.

Après de patientes recherches le docteur Carrel avait obtenu des résultats plus complets. Des cœurs de poulets qu'il avait plongés dans une « solution nutritive », avaient présenté, plusieurs mois durant, tous les signes extérieurs de la vie.

Mais on se souvient de l'émotion profonde que provoqua la révélation de ces expériences, des commentaires qu'elle suscita, des espoirs fous qu'elle fit naître.

Or, on chuchotait hier à Lille, dans certains milieux, qu'un des collaborateurs du docteur Wertheimer, professeur à la Faculté de Médecine, s'était livré sur le cœur de Clément Montvoisin, le supplicié de Dunkerque, à des expériences dont le succès était appelé à un immense retentissement.

Encore que nous éprouvâmes quelque gêne à déranger le célèbre professeur, nous nous présentâmes dans la soirée à la Faculté de Médecine.

M. Wertheimer, qui lisait dans son cabinet de travail, écouta courtoisement notre question. Puis il leva la tête et sourit : « J'ai grand peur qu'on ait exagéré... Il est exact qu'un préparateur de mon service, M. Poulet, ait étudié le cœur de Clément Montvoisin. Il s'agissait de savoir si certaines parties résistaient plus longtemps que d'autres. Les résultats de l'expérience n'ont pas été très nets. Ils auraient été plus précis si le cœur nous était parvenu en bon état ».

Et M. Wertheimer recherche le registre sur lequel avaient été consignées, en phrases courtes et nettes, les observations de son préparateur.

Puis un silence tomba, que ne pouvait combler le bruit de la pluie sur les toits.

P.-T. P.

Ce qu'on dit dans la Presse

Le Temps (Editorial) :

« Le parti républicain que l'on va constituer pour défendre le pays contre les entraînements démagogiques se doit d'affirmer, dès le premier jour, une physionomie de simplicité et de clarté. Il ne peut pas être une coalition, ni le lieu géométrique des mécontents d'hier ou d'aujourd'hui. Et de même que nous avons ici soutenu pendant trois ans — sans avoir rien à lui demander — le ministère radical de M. Clémenceau contre l'audace révolutionnaire et l'anarchie qui s'infiltraient dans les services publics, de même tous les bons citoyens de Paris et des départements bientôt convoqués dans les comices électoraux estimeront que l'on n'a pas à demander des gages, de concessions et de compromissions aux hommes dont on attend un effort presque héroïque pour le salut de la République et du pays.

« Il n'y a qu'à les suivre, si l'on n'est pas de l'autre côté de la barricade. Après Lamarzine, M. Aristide Briand et quelques-uns de ses plus éminents amis ont fait l'expérience que l'on ne peut pas siéger au plafond. On y est condamné à l'isolement, par conséquent à l'impuissance tout au moins relative ; et il ne monte vers vous que de l'air irrespirable.

« Au grand jour et au grand air, parlant non plus en leur nom personnel, mais au nom d'un parti fortement constitué, nos amis devront aller dans les principaux centres régionaux exploiter leur méthode et exposer leur programme *aux républicains* chez qui ils veulent provoquer un aursaut d'énergie pour sauver le régime de l'enlèvement démagogique ».

ECHOS

Le mot « wackes » comme marque de fabrique. — Des Echos de l'Exportation :

Un fabricant allemand avisé a eu tout récemment l'idée de faire bénéficier une de ses nouveautés du bruit fait autour du mot « WACKES », ce mot du patois alsacien, rendu célèbre par les incidents de Saverne.

Il voulut le faire enregistrer comme « marque de fabrique » pour désigner de gracieuses petites poupées alsaciennes, mais hélas, il dut renoncer à son ingénieuse idée, car il apprit que déjà, l'été dernier, un commerçant alsacien l'avait, bien innocemment devancé, en donnant ce soin à des biscuits.

L'histoire ne dit pas si les biscuits « WACKES » étaient faits pour être mangés par les officiers allemands.

Défilé eux « Bleus ».

Quelques motifs de punitions infligées eu... 33e de ligne :

« A pris les bottines de ce sous-officier, qui était parti en permission dans son pèlerard ».

« A imité la voix de son caporal en criant comme un âne ».

« A dérobé une boule du pain, l'a cachée dans as paillasse pour la manger ultérieurement pendant son sommeil. »

« Est sorti en ville avec son képi sur sa tête numéro 2. »

L'ESPRIT DE TOUS

Les voleurs d'autos continuent à exagérer leurs projets criminels.

— Ce n'est de l'auto-suggestion.

LA DIRECTION des Théâtres de Lille

M. DE VILLERS

QUI VIENT D'ÊTRE NOMMÉ DIRECTEUR POUR 1914-1915

Légion d'honneur

Les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur des divers ministères, examinées mercredi par la grande-chancellerie, paraîtront samedi.

La promotion du ministère de l'instruction publique paraîtra plus tard, après le retour à Paris de M. Viviani, qui prend quelques jours de repos dans le Midi.

A L'ÉLYSÉE

Le lieutenant-colonel Paquette vient d'être attaché à la maison du Président de la République, en remplacement du colonel Boulangé.

Le lieutenant-colonel Paquette est né le 22 janvier 1866, à Saint-Sauge (Nièvre). Lieutenant le 1er juin 1891, il fut promu capitaine le 30 décembre 1896 et chef de bataillon le 25 décembre 1906. Il était attaché en cette qualité au gouvernement militaire de Paris.

Le colonel Boulangé, que remplace le l'Elysée le lieutenant-colonel Paquette, va prendre le commandement du régiment d'infanterie en garnison à Courbevoie.

Le feu dans un Cinéma

2 morts, 2 blessés, 1 disparu

Des films ont fait explosion hier, dans un dépôt de films cinématographiques situé dans la rue Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Vienne (Autriche). Le feu s'est propagé avec une grande rapidité. Deux employés ont péri dans les flammes ; deux autres personnes ont reçu des brûlures graves ; une cinquième a disparu.

L'incendie a été localisée au bout de deux heures.

PETITS PAPIERS

Les deux sous de M. Raynaud sont en passe de devenir aussi populaires que les Cinq sous de Lavarède, — ce qui n'est pas peu dire. Pourtant, les Deux Sous de M. Raynaud n'ont rien d'un drame à grand spectacle. C'est un petit, tout petit vaudeville, à la manière de ceux qu'on joue au Grand Guignol entre deux actes horrifiants, une de ces petites scènes de mœurs que signe Courteline et dont le principal protagoniste est M. Lebureau.

M. Raynaud, ministre de l'Agriculture, était, l'autre matin à la chasse ou en visite — je ne sais plus au juste — lorsqu'arriva à franc étrier un groom ministériel couvert de poussière. Chacun autour du ministre se mit à fredonner : « C'est un courrier de cabinet... », il s'agissait en effet d'affaires d'Etat. Et quelles affaires !...

C'était le préfet d'un département du Midi qui télégraphiait demandant qu'il lui fut alloué sur le chapitre 43 un crédit de 10 centimes (!) pour lui permettre de parachever le paiement d'une somme de 350 francs due à un cultivateur des Bouches-du-Rhône. Les deux sous manquaient au budget départemental.

Le plus amusant de l'affaire, c'est que l'histoire est absolument authentique... Mais attendez, ne vous en allez pas, et écoutez la suite.

M. Raynaud expédia sur l'heure au préfet une lettre ainsi conçue — et à laquelle était joint un timbre de dix centimes : « Mon cher préfet, désolé d'apprendre que vos finances sont en déficit de dix centimes, je me permets pour simplifier la comptabilité de vous les offrir de ma poche ».

Il y a plus que de l'humour dans le geste du ministre : il y a une leçon aux mandarins de l'administration.

Mais, j'y songe, à quel chapitre des ressources extraordinaires du futur budget départemental figureront les deux sous de M. Raynaud ?

GAULTIER-GARGUILLE.

Le réquisitoire contre le colonel von Reutter

est surtout un réquisitoire contre les habitants de Saverne.

LES PEINES REQUISES SONT DÉRISOIRES

Et on annonce un acquittement !

Le réquisitoire prononcé à l'audience d'hier contre le colonel von Reutter et le lieutenant Schadt, n'a pas été sans provoquer quelque étonnement parmi l'assistance. C'est qu'en effet il avait bien plutôt l'air d'un réquisitoire contre les habitants de Saverne et contre les autorités civiles de cette ville. L'étonnement devint de la stupeur lorsqu'on entendit énoncer la peine réclamée : 7 jours de prison contre le colonel, 3 contre le lieutenant Schadt.

Mais il y a mieux, les deux accusés seraient acquittés d'avance. Du moins est-ce là ce que disait M. Médicus, conseiller supérieur de justice militaire : « Le colonel von Reutter sera acquitté jeudi ; je ferai acquitter samedi en appel le lieutenant von Forstner. » Mais voyons ce qui se passe à l'audience :

Encore quelques témoins

A l'ouverture de l'audience, un incident se produit : le juge Brandt, de Saverne, qui a été entendu hier comme témoin, demande que le colonel von Reutter retire immédiatement l'accusation qu'il a portée dans sa déposition contre les membres du tribunal de Saverne à qui il a reproché de n'avoir pas protégé suffisamment les militaires de la garnison.

Les témoins sont entendus : Le major Uhde, qui appartient au 99e régiment, mais qui ne fait pas de service actif, sait très peu de chose des incidents de Saverne auxquels il n'a pas assisté. Le major est appelé surtout pour confirmer ce que lui ont rapporté le gendarme Schmidt et un coiffeur de Saverne, M. Anstedt. Celui-ci aurait dit au major, qui se trouvait dans son salon de coiffure, que la population de Saverne s'était moquée de la police. Quant au gendarme Schmidt il aurait dit au major qu'il ne pouvait intervenir avec toute l'énergie désirable parce qu'il avait reçu des ordres en conséquence.

M. Anstedt et le gendarme Schmidt sont appelés à la barre. M. Anstedt, qui déclarait hier ne rien se rappeler, confirme aujourd'hui les paroles qui lui sont attribuées.

« J'ai cru, dit-il, au moment des incidents, cette impression que la police n'était pas capable de maintenir l'ordre et même que si la police n'avait pas été là, les jeunes gens qui manifestaient n'auraient rien fait et seraient rentrés chez eux. »

Le gendarme Schmidt affirme que s'il a prononcé les paroles rapportées par le major Uhde, elles ont été mal interprétées :

« Je voulais, ajoute le témoin, tout simplement faire allusion à un ordre que j'avais reçu de M. Mahl de ne pas sortir à cheval dans les rues. »

A l'audience d'hier le capitaine de gendarmerie Schott s'était fait l'écho d'un bruit suivant lequel M. Mahl aurait donné une instruction à chaque gendarme en particulier, en vue des dépositions à faire. Appelé à témoigner sur ce point, le gendarme Schmidt déclare qu'il n'a pas été influencé.

Le gendarme Schmidt déclare avoir été atteint par des pierres la lundi, jour où la situation fut le plus critique.

« Il y avait, dit-il, dans la foule, qui pouvait comprendre 800 à 1.000 personnes, de nombreux jeunes gens, mais aussi beaucoup de femmes et d'enfants. »

Le maréchal des logis de gendarmerie Steiner dépose ensuite. Il dit que l'attitude des officiers n'avait rien de provocant.

« On entend ensuite successivement un lieutenant et un capitaine. Le premier rapporte qu'au cours des incidents, un gendarme lui a dit : « La gendarmerie ne peut plus rien faire ; le mieux serait de requérir la troupe ». Le capitaine déclare qu'il a eu cette impression que la population de Saverne considérait déjà l'attitude d'un officier comme une provocation lorsqu'il avait la main sur son épée.

Le Réquisitoire

Le conseiller Ostender, représentant le ministère public, prononce son réquisitoire. Il demande l'acquittement du colonel von Reutter sur le chef d'accusation de s'être arrogé le pouvoir exécutif, le prévenu n'ayant pas eu, dit-il, la conscience de l'illégalité de ses conduite. Mais le procureur réclame une peine de 7 jours de prison pour l'accusé pour avoir privé de leur liberté les personnes qui ont été enfermées dans la cave des Pandours.

Les propos de M. Médicus

Strasbourg, 8 janvier.

On commente beaucoup aujourd'hui, dans les couloirs du Palais de Justice, des paroles qui auraient été prononcées par M. Médicus, le conseiller supérieur de justice militaire, qui présidera samedi prochain le procès en appel du lieutenant von Forstner.

M. Médicus aurait déclaré : « **Jeudi prochain, le colonel von Reutter sera acquitté, et, samedi prochain, je ferai acquitter le lieutenant von Forstner.** »

Cette déclaration, qui n'a pas été démentie, a produit une profonde émotion.

Le courrier du colonel

Le colonel von Reutter s'étant plaint que la poste lui avait bien fait parvenir des centaines de lettres injurieuses, mais avait retenu les lettres de félicitations, une enquête fut ouverte. A ce sujet la « Gazette de Francfort » dit aujourd'hui que cette enquête n'est pas encore close, mais elle ajoute, — et il convient de lui laisser la responsabilité de cette information, — qu'on s'attend d'ores et déjà à ce que de graves intractions professionnelles de la part des postiers de Saverne soient démontrées.

La « dernière » de von Forstner

Sous ce titre, le correspondant à Strasbourg d'un journal du matin écrit :

« Encore une affaire von Forstner !... On m'annonce de Saverne qu'hier, dans le courant de la journée, un ouvrier du nom de Koenig, se présentait à la mairie pour demander l'assistance judiciaire. M. Koenig déclare que sa fille, âgée de moins de seize ans, avait été l'objet d'odieuses violences de la part du lieutenant baron von Forstner, et venait réclamer des dommages-intérêts s'élevant à 2.500 fr.

Notification de cette demande en dommages-intérêts a été faite au lieutenant von Forstner. L'affaire suit son cours. »

De la question des îles au coup de main d'Albanie

On annonce comme imminente la réponse de la Triple-Alliance à la proposition de sir Edward Grey relative aux îles de l'Egée. La « Gazette de l'Allemagne du Nord » nous a appris il y a quelques jours que la chancellerie impériale aurait préféré un simple échange de vues entre les puissances à la remise d'une note exposant la manière de voir de la Triple-Alliance, celle de la Triple-Entente étant connue par la démarche de l'Angleterre faite d'un commun accord, comme toujours, avec la France et la Russie.

Toutefois un échange de vues aurait pris pas mal de temps, et faute de connaître l'avis de toutes les grandes puissances avant le 18 janvier, le cabinet de Londres était décidé à ne pas signifier à la Grèce les décisions relatives aux frontières de l'Albanie méridionale et à l'évacuation de l'Epire à cette date. Dans ces conditions, la Triple-Alliance a cru impossible de reculer plus longtemps pour formuler une réponse, et l'Allemagne s'est chargée de la rédiger.

La Triple-Alliance accepte de laisser à la Grèce les îles de Chio et de Mitylène. Mais la note ne contiendra aucune indication au sujet des îles occupées par l'Italie que sir Edward Grey proposait de rendre à la Turquie. L'Italie, on le sait, persiste à prétendre que cette question, qui cependant occupa la réunion des ambassadeurs à Londres et fut considérée comme relevant du jugement de l'Europe, ne concerne que Rome et Constantinople. Le gouvernement italien a insisté pour qu'elle fût distraite du règlement du problème des îles grecques, et à Berlin on ne s'y est pas opposé. L'Italie, qui veut obtenir des Turcs des compensations pour la restitution du Dodécanèse, a déjà sacrifié à l'harmonie de l'alliance et au point de vue de Berlin son désir de donner satisfaction à la Turquie en ce qui concernait Chio et Mitylène. L'Allemagne lui laisse le faculté de discuter avec la Turquie seule l'évacuation des îles qu'elle occupe et d'obtenir en échange les avantages qu'elle vise en Asie-Mineure. Il en peut qu'à Londres, où l'on attache à la question du Dodécanèse une importance au moins égale à celle des autres îles, on insiste pour obtenir une réponse à l'ensemble des propositions de sir Edward Grey et qu'on ne croie pas possible de prendre une décision en ce qui concerne l'Epire avant de connaître la solution de l'ensemble du problème des îles. Ce qui se passe actuellement en Albanie ne restera en outre pas sans influence sur les dispositions de l'Angleterre.

EN ALBANIE

On mande de Constantinople au « Neues Abendblatt » de Vienne qu'ayant lancé une proclamation dans laquelle il déclare accepter le trône d'Albanie.

Les nouvelles parvenues de toutes parts ne permettent plus de douter qu'un complot sérieux avait été préparé, complot que le journaux de Vienne considérant avant-hier comme une mauvaise plaisanterie de carnaval.

L'opinion austro-hongroise paraît étrangement surprise des événements actuels ; elle interprète la proclamation de l'état de siège à Vallona, comme un signe manifeste que le gouvernement provisoire désire empêcher le débarquement d'Essad pacha et refuse de croire à un mouvement.